
Les données sur les candidats au Canada :

l'accessibilité évaluée sous un autre angle

Les données sur les candidats au Canada : l'accessibilité évaluée sous un autre angle

Rapport rédigé pour
la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

par Snowden & Associates Inc.
Octobre 2004

Publié en 2004 par
La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2
Sans frais : 1 877 786-3999
Télécopieur : (514) 985-5987
Internet : www.boursesmillenaire.ca
Courriel : boursesmillenaire@bm-ms.org

Les données sur les candidats au Canada :
l'accessibilité évaluée sous un autre angle
N° 17

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada.

Snowdon & Associates Inc.
Les données sur les candidats au Canada : l'accessibilité évaluée sous un autre angle

Comprend des références bibliographiques.
ISSN 1704-8451 Collection de recherches du millénaire (en ligne)

Conception de la couverture : Manifest Communications
Mise en page : Charlton + Company Design Group

Les renvois à l'Internet ont été vérifiés au moment de la publication.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.

Sommaire

Les candidats qualifiés provenant des écoles secondaires et des cégeps ont-ils tous accès aux études universitaires? Les universités ont-elles augmenté le nombre d'admissions en première année au rythme de la demande de la génération des post-boomers? Voilà les deux questions analysées dans le présent rapport, qui tente également de faire état de la disponibilité des données sur les candidats aux études universitaires dans les différentes régions du pays. Ce document rend compte de la période de 1998 à 2003, années qui correspondent à l'entrée des post-boomers dans les établissements postsecondaires et à une augmentation en conséquence des demandes d'admission aux universités.

Ce sont les établissements individuels qui détiennent la plupart des données sur les candidats aux études universitaires. Il n'existe pas, ailleurs qu'en Ontario, de points de réception centralisés des demandes des candidats. Pour ce qui est de la nature des informations, il existe une série de questions assez uniformes qui constituent le questionnaire typique destiné aux candidats à l'entrée directe (immédiatement après les études secondaires/le cégep), mais il n'y a pas de compilation nationale des résultats. Cette étude a donc fait appel à un amalgame de sondages menés auprès des établissements, de publications des provinces, d'analyses et de rapports ponctuels afin de présenter un portrait d'ensemble des données sur les candidats et des tendances en ce qui concerne la demande.

Pour ce qui est des questions principales (« Les candidats qualifiés provenant des secondaires et des cégeps ont-ils tous accès aux études universitaires? » et « Les universités ont-elles augmenté le nombre d'admissions en première année au rythme de la demande de la génération des post-boomers? »), la réponse, dans les deux cas, est un « oui » nuancé. Il semblerait que dans la plupart des provinces, on arrive à répondre aux demandes des candidats provenant des écoles secondaires et des cégeps, les

inscriptions en première année augmentant au même rythme que ces demandes. En Colombie-Britannique cependant, on constate sans équivoque que, pour la période concernée, le nombre d'admissions n'augmente pas au même rythme que les demandes des finissants du secondaire. En Alberta, les données les plus récentes (automne 2003) témoignent d'un changement important par rapport à l'année précédente, dans la mesure où le nombre de demandes des candidats semble croître plus vite que le nombre de places disponibles — du moins en ce qui concerne la *University of Alberta*. Étant donné que cette province connaît une des augmentations les plus rapides au pays de la population âgée de 18 ou 19 ans, la situation en Alberta mérite d'être surveillée de près.

En revanche, si on définit l'accessibilité en fonction de l'accès au programme ou à l'université *de premier choix*, la réponse aux deux questions serait plutôt « non ». Comme en faisait état un communiqué émis par le Conseil des universités de l'Ontario le 19 juin 2003, au sujet de la « double cohorte » dans cette province : « 81 % de ces candidats ont accepté une offre d'admission d'un de leurs trois premiers choix » et « cette année, 46 % de ceux qui ont accepté des offres d'admission ont accepté des offres au programme qui constituait leur premier choix. Cette proportion s'approche des 49 % enregistrés l'an dernier¹. » Il ressort clairement, lors d'entretiens avec des personnes dans d'autres provinces, que les candidats ont la possibilité de fréquenter l'université, mais pas forcément dans le programme de leur choix.

Le fait que la cohorte des jeunes de 18 et 19 ans soit en augmentation, stable ou à la baisse peut avoir une incidence considérable sur la demande à l'égard des études universitaires, sur les politiques d'un établissement en matière d'admissions et d'inscriptions, et sur les politiques d'une province donnée en matière d'études postsecondaires et les modalités de financement de ces dernières. À une extrémité du

1. Traduction des propos de Ross Paul et Jamie Mackay, cités dans le communiqué de presse du 19 juin 2003 du Conseil des universités de l'Ontario.

spectre, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont connu une croissance d'environ 30 % de ce groupe d'âge de 1990 à 2003, tandis qu'à l'autre extrémité, Terre-Neuve-et-Labrador a connu une diminution du même ordre de cette cohorte. Ce groupe d'âge a augmenté de 10 % en Ontario et dans une proportion comparable en Saskatchewan, tandis que dans les autres provinces, ce groupe d'âge avait diminué par rapport à 1990 (dans les Maritimes, notamment) ou était de même taille à la fin de la période qu'en 1990 (au Québec et au Manitoba). À Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et au Québec, la tendance à la fin de la période était à la baisse, tandis que dans les autres provinces, le groupe de jeunes d'âge postsecondaire était en croissance (diagramme 1).

Compte tenu de l'évolution très différente de la taille de ce groupe d'âge (les 18–19 ans) selon les provinces, il n'est guère étonnant de constater également des différences importantes aux chapitres des demandes des candidats et de leur incidence sur les inscriptions en première année. Nous avons déjà fait état du manque d'accessibilité en Colombie-Britannique. En Alberta, l'expansion semble avoir permis d'absorber l'augmentation du nombre de demandes de candidats, bien que, comme nous l'avons déjà signalé, la situation à l'automne 2003 diffère légèrement des années précédentes et semble mériter qu'on la surveille. Mais les facteurs démographiques n'expliquent pas tout. À Terre-Neuve-et-Labrador, malgré une diminution importante du nombre de jeunes d'âge postsecondaire, les inscriptions en première année du premier cycle sont demeurées relativement stables, ce qui porte à croire que la situation démographique est compensée par des taux de participation (aux études postsecondaires) plus élevés. Au Québec, province où ce groupe d'âge est à la baisse depuis qu'il a atteint son maximum en 1999, le nombre absolu de candidatures et d'inscriptions à l'entrée directe est à peu près stable, ce qui laisse croire que le taux de participation est, là aussi, en augmentation.

Une foule d'autres questions se sont présentées en cours d'étude et méritent sûrement des commentaires et des recherches plus étoffées. Ainsi, aucune recherche n'a tenté d'établir l'effet, sur la qualité de l'expérience éducative, de l'augmentation du nombre

d'inscriptions au cours de la période étudiée. Il n'y a pas non plus eu de tentative de documenter ou d'analyser les conséquences de la modification des normes d'admission au cours de cette période. Bien que certaines données suggèrent² que les moyennes minimales stipulées ont augmenté dans certains établissements, il serait utile de colliger les données réelles concernant la moyenne d'entrée *par programme* pour établir l'ampleur du changement (s'il y a lieu) sur une période déterminée.

La définition de la notion de « candidat qualifié » n'est déjà pas une mince affaire et exigerait le recours à des organismes tels que l'Association des registraires des universités et collèges du Canada, sans doute de concert avec l'Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles. Des définitions communes élaborées par des intervenants qui ont une connaissance approfondie des subtilités des situations des candidats serviraient certainement à faciliter la compilation de telles données.

Rappelons toutefois que ce projet n'avait pas pour but pas de documenter les énoncés des politiques provinciales en matière d'accessibilité ni les initiatives provinciales de financement destinées à accroître l'accessibilité. Un examen de ces deux domaines fournirait certainement des éléments de contexte additionnels en vue de faciliter l'interprétation des données sur les candidats et de la réaction des universités au cours de la même période.

En plus des sujets de recherche mentionnés plus haut, il pourrait également être pertinent d'effectuer des recherches en vue de mieux comprendre :

- les bassins de candidats éventuels;
- les caractéristiques socioéconomiques et ethno-culturelles des candidats;
- la mesure dans laquelle les candidats accèdent au programme et à l'établissement de leur choix;
- la proportion d'admissions aux programmes destinés aux candidats non traditionnels;
- la proportion d'admissions des candidats de sources autres que l'entrée directe à partir du niveau secondaire ou collégial : par exemple, les transferts à partir des collèges ou des universités, les admissions différées à partir du secondaire et les sources internationales;

2. Junor et Usher, *Le prix du savoir*, p. 18–25 (voir également *Le prix du savoir* 2004).

- les contraintes en matière d'admission aux programmes à entrée indirecte ou de deuxième cycle;
- l'incidence du recrutement international sur les offres d'admission aux étudiants du pays;
- les processus de collecte de données dans d'autres régions.

Notre étude a certainement permis de faire la lumière sur les demandes des candidats, mais il est évident qu'il faudra investir plus d'efforts pour mieux comprendre et documenter les demandes des candidats ainsi que les nombreux facteurs qui incitent les étudiants universitaires potentiels à entreprendre la première étape que constitue une demande à l'université. Parallèlement, il y a aussi le besoin de mieux comprendre les facteurs qui influent sur l'offre en matière de places à l'université (le nombre de places disponibles, ou la « capacité »), notamment : les politiques provinciales en matière de financement, les objectifs des établissements à l'égard des inscriptions (compte tenu des normes et politiques d'admission), les besoins en capital, et la disponibilité du corps professoral et des autres employés.

Il est important de noter qu'au cours de la période étudiée, il y a eu d'importantes augmentations à la fois du financement public et des droits de scolarité. L'augmentation du financement a permis d'accroître le nombre de places, le personnel (enseignant et autre) et, de manière générale, les budgets de fonctionnement, ce qui porte à croire que le développement de l'accessibilité est en lien direct avec l'augmentation de la capacité. En date de l'automne 2003, il semble que les universités ont, dans l'ensemble, relevé le défi de rendre les études initialement accessibles à la génération du *post-boom*, partout sauf en Colombie-Britannique. Il reste à voir si les universités pourront composer avec l'incidence cumulée d'une participation accrue, d'admissions plus nombreuses et d'une « circulation » plus importante vers les années subséquentes, les programmes professionnels et les cycles supérieurs. L'incidence possible sur l'accessibilité exige un suivi soutenu.

Table des matières

Remerciements	vii
1. Introduction	1
2. Paramètres de l'étude	1
3. Méthodologie	1
4. Considérations	2
Situation démographique des provinces	2
Structures postsecondaires des provinces	3
Autres considérations	3
5. L'état actuel des données sur les candidats au Canada	5
Données sur les candidats — définitions	5
Comment collecte-t-on les données sur les candidats?	6
Quelles données collecte-t-on?	6
6. Conclusions par province	8
Colombie-Britannique	8
Alberta	11
Saskatchewan	12
Manitoba	13
Ontario	14
Québec	16
Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard	17
Terre-Neuve-et-Labrador	18
7. Discussion	19
8. Remarques et perspectives de recherches futures	20
9. Conclusions	22
Bibliographie	25
Annexe A	
Taux globaux de diplomation du secondaire (Canada)	27
Annexe B	
Données de l'initiative sur les demandes en double et sur les itinéraires après le secondaire	29

Remerciements

La réalisation de cette étude a été rendue possible grâce à la collaboration et aux efforts de plusieurs personnes engagées dans leur domaine partout au pays. Nous tenons notamment à souligner l'aide reçue des personnes suivantes :

Walter Wattamaniuk, Simon Fraser University

Joanne Heslop, Simon Fraser University

Andrew Macauley, Centre for Education Information Standards and Services, British Columbia

Louise Taylor, University of Alberta

Jim Doran, University of Alberta

Rob Schultz, University of Saskatchewan

Mark Lucas, University of Saskatchewan

Brian Christie, Dalhousie University, University of Regina (from November 2003)

Lynn MacDonald, Dalhousie University

Paul Chancey, Memorial University of Newfoundland

Herb O'Heron, Association des universités et collèges du Canada

Marena Fakli, Alberta Council on Admissions and Transfer

Thelma Lussier, University of Manitoba

Zenon Kurjewicz, University of Manitoba

Arlene Levine, Conseil des universités de l'Ontario

Guy Girard, Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

I. Introduction

Le gouvernement du Canada a mis sur pied la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en 1998 dans le but d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire en finançant des bourses. En 2001, la Fondation a donné le coup d'envoi au Programme de recherche du millénaire, un programme englobant qui porte sur les enjeux reliés aux études postsecondaires. Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de cette initiative de recherche.

Cette étude vise deux objectifs : établir la disponibilité de données sur les candidats qui font une demande directement à partir du secondaire (ou du cégep) en vue d'entrer en première année universitaire, et, dans la mesure du possible, établir si les

inscriptions en première année augmentent au rythme des demandes provenant des finissants du secondaire. Les méthodes traditionnelles de mesure de l'augmentation des inscriptions et des taux de participation ne donnent pas un tableau complet de l'accessibilité, parce que le nombre de demandes n'entre pas en ligne de compte. Un examen de l'évolution des demandes reçues va ajouter une nouvelle dimension aux informations actuellement disponibles sur l'accessibilité. De plus, les conclusions de cette étude pourraient être assez révélatrices concernant la capacité des universités canadiennes d'accueillir de nouvelles inscriptions et de répondre aux demandes en matière d'accessibilité.

2. Paramètres de l'étude

Cette étude pancanadienne vise à établir la disponibilité de données sur les candidats dans les différentes régions du pays et à compiler ces données de manière à permettre une comparaison des tendances avec les données existantes sur les inscriptions. *Cette étude porte sur les candidats*

*provenant des écoles secondaires et se destinant aux programmes à entrée directe*³. Elle vise également à enrichir, au moyen d'informations supplémentaires, l'analyse des données sur les candidats afin d'expliquer les divergences entre les données sur les candidats et celles sur les inscriptions.

3. Méthodologie

Cette étude a fait appel à une analyse des sources primaires et secondaires afin d'établir la disponibilité de données sur les candidats de la fin des années 1990 jusqu'à l'heure actuelle — période qui, dans certaines régions du Canada, a marqué l'arrivée de la génération des jeunes du *post-boom*⁴ au postsecondaire. Après avoir passé en revue les données disponibles, on a administré un sondage auprès des établissements afin de collecter des renseignements spécifiques sur les universités en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Les informations pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont été tirées de rapports

déjà publiés ou (dans le cas de l'Ontario et du Québec) de demandes ponctuelles d'informations sur les candidats. On a également passé en revue les processus et formulaires de demande d'un certain nombre d'établissements afin de voir le type de renseignements recueillis sur les candidats. Il ne s'agissait pas d'assembler des données exhaustives, mais de recueillir assez d'informations pour tenter de répondre aux questions de recherche évoquées plus haut. Si les données recueillies ne rendent pas compte de la totalité des candidats au pays, elles représentent environ de 85 à 90 % des inscriptions en première année du premier cycle en provenance des établissements secondaires ou des cégeps⁵.

3. Au Québec, cependant, nous nous sommes concentrés sur les candidats provenant du cégep.

4. Le terme « post-boom » est l'équivalent proposé du terme anglais *echo boom* forgé par D. Foot et D. Stoffman dans l'ouvrage *Boom, Bust & Echo* (1996); il renvoie de manière spécifique à la cohorte nombreuse des jeunes qui sont les enfants des *baby-boomers*.

5. Cette estimation repose sur les données sur la première année transmises au magazine Maclean's et fournies à l'Association des universités et collèges du Canada.

Après la collecte initiale des informations, on a calculé un certain nombre de ratios — notamment la proportion de candidats qualifiés relativement au nombre d'inscriptions en première année et la proportion d'inscriptions en première année relativement au nombre de jeunes de 18 et 19 ans dans la province⁶ —

pour voir si les établissements augmentent le nombre d'admissions en première année en fonction de l'accroissement de la demande des candidats. On a ensuite examiné les résultats de l'analyse des données à la lumière d'autres sources d'informations pour tirer un certain nombre de conclusions.

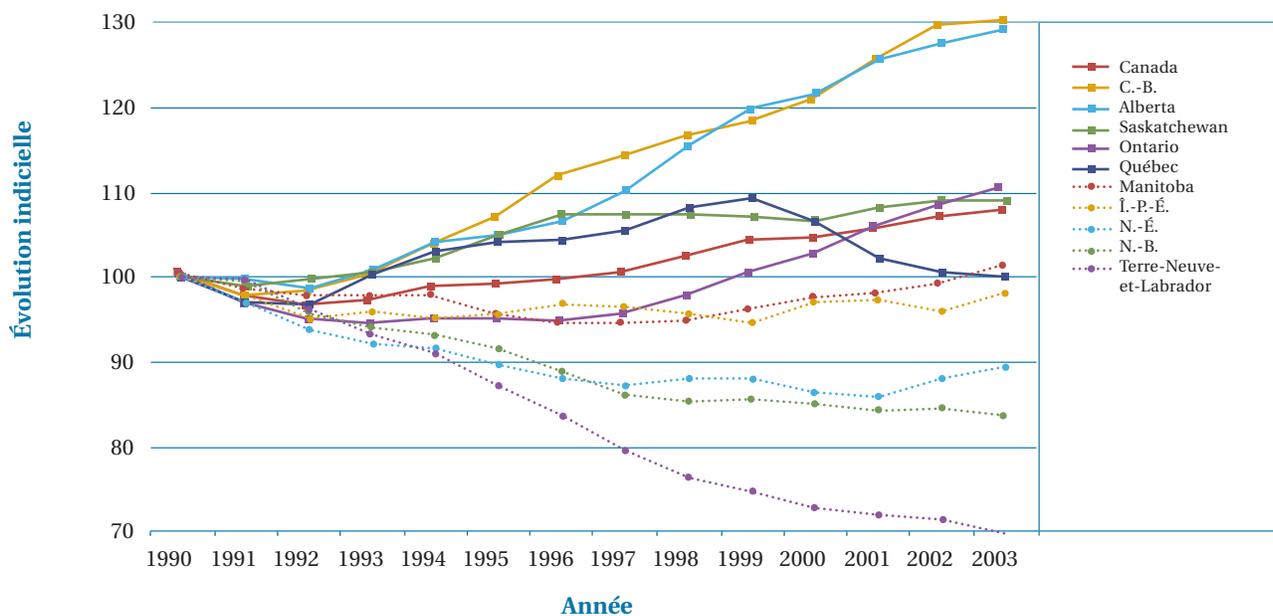
4. Considérations

Situation démographique des provinces

Avant de se pencher sur les données sur les candidats, il convient de mettre en lumière les différences significatives, d'une province à l'autre, dans la taille de la cohorte des jeunes de 18 et 19 ans⁷, comme le montre le diagramme 1. Ce graphique montre clairement (pour prendre le cas des deux extrêmes) que la Colombie-Britannique et l'Alberta ont connu une croissance importante de ce groupe d'âge entre 1990 et 2003, tandis que le nombre de jeunes de cet âge connaît une baisse constante à Terre-Neuve-et-Labrador. Si le post-boom est une réalité pancanadienne, on voit que son incidence n'est pas la même partout au pays.

Pour ce qui est des autres provinces, en Saskatchewan, la cohorte des 18 à 19 ans a pris de l'ampleur du début au milieu des années 1990 et est aujourd'hui de 10 % supérieure à ce qu'elle était en 1990. Au Manitoba, en revanche, on a constaté une diminution de la taille de ce groupe d'âge pendant une partie des années 1990, mais récemment, l'effectif a crû, et la cohorte est maintenant légèrement plus nombreuse qu'en 1990. Quant à la croissance constante de la population des 18 à 19 ans en Ontario, depuis la fin des années 1990, elle a eu pour résultat que l'effectif de ce groupe d'âge est maintenant de près de 10 % supérieur à son niveau de 1990;

Diagramme 1 — Évolution indicielle du groupe d'âge des jeunes de 18 à 19 ans, par province (1990=100)



Source : Association des universités et collèges du Canada, selon les résultats de la mise à jour de 2001 du recensement.

6. Au Québec et en Ontario, on se sert des données sur la cohorte des jeunes de 19 ans pour calculer les ratios dans les tableaux. Dans les autres provinces, on se sert des données sur la cohorte des jeunes de 18 ans.

7. Pour les fins de cette étude, on considère que la cohorte des 18 à 19 est le groupe d'âge de l'entrée aux études postsecondaires.

au Québec, une tendance plus récente a ramené la cohorte à son niveau de 1990. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, la population âgée de 18 à 19 ans a diminué depuis 1990, mais elle s'est stabilisée au cours des dernières années.

Le fait que la cohorte des 18 à 19 ans soit en croissance, en décroissance ou stable peut avoir une incidence considérable sur la demande à l'égard des études universitaires, les politiques des établissements en matière d'admissions et d'inscriptions, et les politiques des provinces aux chapitres de l'éducation postsecondaire et des modalités de financement. Compte tenu que cette étude s'attarde surtout sur la période allant de la fin des années 1990 à 2003, les différences entre les provinces pour ce qui est de la situation démographique de la cohorte d'entrée aux études postsecondaires, au cours de cette période, est particulièrement pertinente. Il faut toutefois souligner que l'évolution de la taille de cette cohorte n'est qu'un facteur parmi tout un ensemble à prendre en compte. Ainsi, le taux de diplomation du secondaire est peut-être encore plus pertinent, puisque c'est ce diplôme qui constitue bien souvent l'exigence minimale absolue préalable à l'admission à l'université⁸.

Structures postsecondaires des provinces

Au Canada, le secteur universitaire est composé de 10 instances provinciales distinctes, dotées chacune de mécanismes de financement, d'une philosophie en matière de gouvernance et d'une structure organisationnelle qui lui est propre. Dans certains cas, les universités dans une province particulière ont la responsabilité (implicite ou explicite) de veiller à ce que tous les candidats qualifiés aient la possibilité d'une formation *universitaire*. Dans d'autres cas, les politiques provinciales d'accès aux études postsecondaires semblent plutôt mettre l'accent sur une formation *postsecondaire* au sens large, qu'il s'agisse de formations dispensées par les universités, les collèges ou les collèges universitaires.

Autres considérations

Il convient de réitérer que cette étude vise à établir la disponibilité de données sur les candidats pour les finissants du secondaire (ou du cégep) se destinant à leur première année à l'université. De nos consultations aux quatre coins du pays, il est ressorti que les pressions sont beaucoup plus grandes en ce qui concerne les programmes professionnels d'études supérieures, c'est-à-dire qu'il est plus facile d'être admis en première année d'université que dans les programmes professionnels à entrée indirecte. Il faudrait effectuer d'autres recherches pour mesurer les limites à l'accessibilité à ces programmes⁹.

Il faudrait aussi effectuer d'autres recherches sur des clientèles d'étudiants sur lesquelles cette étude ne porte pas :

1. *Les candidats ne provenant pas des écoles secondaire* : Initialement, certaines données ont été collectées auprès de candidats ne provenant pas directement d'établissements secondaires; or manifestement, dans certains établissements ou régions, les « autres » candidats (p. ex. ceux provenant d'autres établissements postsecondaires, la clientèle adulte, les finissants du secondaire ayant différé leur demande, les étudiants d'autres pays, les étudiants d'autres provinces du pays) constituent une source importante d'inscriptions. En revanche, il est aussi évident qu'il n'existe pas de manière uniforme de cataloguer ces candidats partout au pays. Par conséquent, ils ne font pas partie de cette étude.
2. *Les personnes qualifiées qui ne font pas de demande* : Il est possible — et même probable — qu'un certain nombre d'étudiants qui seraient admissibles ne passent pas à l'étape d'une demande à l'université. Pour diverses raisons, ces étudiants qui répondraient aux critères minimums d'admission peuvent choisir de ne pas faire de demande.
3. *Les candidats non qualifiés* : Parallèlement à cette situation, il y a des étudiants qui n'ont peut-être

8. Voir à l'annexe A les taux de diplomation publiés les plus récemment. Pour de plus amples renseignements sur les taux de diplomation, voir le document intitulé *Indicateurs de l'éducation au Canada*, du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, diagramme C7.1, p. 100.

9. Il y aurait lieu également de se pencher sur la question de l'accessibilité aux programmes des cycles supérieurs, surtout à la lumière de l'augmentation prévue de la demande à l'égard de ces programmes.

pas les qualifications minimales pour être admissibles à un programme universitaire, mais qui ont le désir d'entreprendre de telles études. Il convient de souligner que bon nombre d'établissements ont des programmes spéciaux d'admission ou qu'ils offrent d'autres possibilités aux candidats qui ne répondent pas aux critères minimums d'admission.

Comme le processus de demande d'admission s'étend généralement sur plusieurs mois, les candidats peuvent parfois faire une demande en tenant pour acquis qu'ils répondront aux critères minimums stipulés. Dans les faits, certains d'entre eux ne répondront pas à ces critères, mais du point de vue de la collecte des données, pourraient quand même faire partie du bassin de candidats. C'est pourquoi il est important de distinguer les simples « candidats » des « candidats qualifiés ».

Comme nous l'avions prévu, il n'a pas été facile de compiler les données d'une manière uniforme permettant les comparaisons, et ce, pour diverses raisons :

- Des changements informatiques dans les établissements au cours de la période visée¹⁰ ont fait que certains renseignements n'ont tout simplement pas été accessibles, pour cette période, sous une forme permettant des comparaisons valables.
- Dans la plupart des provinces, il n'y a pas de mécanisme de suivi permettant de vérifier si un étudiant a fait une demande dans plus d'un établissement, dans sa province ou ailleurs. Le processus de demande en Ontario (qui passe par le Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario) permet un suivi des candidats, mais seulement dans le système des universités de la province. Un système de communication rétroactive des données, c'est-à-dire une fois que l'étudiant est bel et bien inscrit, en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec règle le problème des demandes multiples provenant d'un même candidat, mais les données (sauf dans le cas du Québec) comportent certaines lacunes.

- La définition des données s'est révélée problématique parce qu'il n'existe pas de définition généralement acceptée du terme « candidat » aux quatre coins du pays. Par exemple, quand un candidat est-il considéré comme un candidat à part entière? Qu'en est-il du candidat qui retire sa ou ses demande(s)? Ou des demandes incomplètes? Qu'est-ce qu'une demande incomplète? Comment tenir compte des politiques divergentes concernant l'état d'une demande et le règlement des frais d'admission? Comment devrait-on considérer les offres d'admission de rechange?

Malgré les lacunes dont nous venons de faire état, il existe des données pertinentes pour certaines des provinces, et il sera possible d'en obtenir davantage au cours des prochaines années.

10. Animés par des préoccupations telles que le passage à l'an 2000 et les limites des systèmes existants en matière de production de rapports, bon nombre d'établissements ont commencé, à la deuxième moitié des années 1990, à élaborer et à mettre en œuvre de nouveaux systèmes administratifs. Ces initiatives tendent à donner lieu à des périodes de transition assez longues, durant lesquelles on a accordé la priorité au soutien des opérations de base et on s'est attaché moins à conserver des données comparables à des fins d'analyse future.

5. L'état actuel des données sur les candidats au Canada

Avant de passer en revue les données sur les candidats province par province, il convient de rappeler quelques notions de base qui seront utilisées dans le reste de l'analyse.

Données sur les candidats – Définitions

Un *candidat* est une personne qui fait effectivement une demande d'admission à une université. Cette personne pourrait toutefois ne pas être qualifiée; c'est pourquoi la première nuance à apporter consiste à distinguer les simples « candidats » des « candidats qualifiés ». Cette distinction est particulièrement utile quand il s'agit d'établir le rapport entre les demandes des candidats et les inscriptions effectives.

Pour les fins de cette étude, un *candidat qualifié* est une personne qui a déposé une demande et qui répond au moins aux critères minimums d'admissibilité énoncés, en ce qui concerne le dossier scolaire et les préalables. Cette personne peut recevoir (ou non) une offre d'admission, selon que l'admission à l'établissement ou au programme de son choix est contingentée ou pas. De même, le candidat peut faire une demande d'admission à un programme donné et se faire offrir l'admission à un autre programme.

Un *candidat admis* est celui qui a reçu une offre d'admission de l'établissement auquel il ou elle a fait une demande.

Un *candidat confirmé* est celui qui a répondu à l'offre d'admission et qui a indiqué à l'établissement qu'il ou elle l'accepte. En règle générale, les candidats confirmés s'inscrivent ensuite à l'université; mais rien n'empêche le candidat d'accepter une offre d'un autre établissement.

Enfin, un *candidat inscrit* est celui qui s'inscrit dans un établissement et qui y est toujours inscrit au moment du décompte officiel de l'université. Or dans certaines provinces, le délai nécessaire pour passer du statut de *candidat* à celui de *candidat admis* peut être considérable. En Ontario, par exemple, la démarche complète s'étend sur près de 12 mois : l'étudiant fait sa demande en décembre d'une année, s'inscrit à l'université au mois de septembre suivant et fait donc partie du décompte de l'établissement en novembre.

Pour ce qui est de définir les candidats qualifiés, il convient de rappeler cette conclusion de Junor et Usher selon laquelle « au cours des années 1990, les critères d'admission dans les universités du Canada sont devenus, dans l'ensemble, plus contraignants. Dans aucun établissement, les normes d'admission (au chapitre du dossier scolaire) n'étaient moins élevées en 2001 qu'en 1985; dans plus de 50 % des cas, la norme était plus élevée¹¹. »

Il n'existe au Canada aucun dépôt central des données sur les candidats regroupant toutes les catégories de candidats que nous venons d'énumérer. En termes concrets, les candidats recensés sont les candidats actuellement inscrits dans des établissements; c'est ainsi qu'ils sont recensés par Statistique Canada. En revanche, il n'existe aucune compilation pancanadienne de données sur les candidats, les candidats qualifiés, les candidats admis ou les candidats confirmés¹².

11. Junor et Usher, *Le prix du savoir*, p. 18.

12. Le *Système d'information sur les dossiers des étudiants* de Statistique Canada ne sert pas à compiler des renseignements sur les candidats. Il peut néanmoins fournir des éléments qui serviront à alimenter des recherches connexes à l'avenir. Ainsi, des informations sur les conditions scolaires d'admission, sur les programmes contingentés, et sur le fait qu'un étudiant ait répondu — ou pas — aux exigences normales d'admission peuvent offrir des renseignements additionnels pertinents en vue des études futures sur les candidats.

Comment collecte-t-on les données sur les candidats?

Exception faite de l'Ontario (et, dans une moindre mesure, de la Colombie-Britannique), les étudiants du secondaire ou du cégep font leur demande directement auprès de l'établissement de leur choix, conformément à la marche à suivre fixée par chaque établissement. L'Ontario a un centre de réception des demandes (le Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario) qui traite la grande majorité des demandes des candidats aux études de premier cycle à temps plein¹³. En Colombie-Britannique, le *Post-Secondary Application Service of British Columbia* (PASBC) est un point de chute important pour les demandes aux établissements postsecondaires dans la province. Ce service propose notamment un formulaire commun sur lequel les candidats inscrivent un certain nombre de renseignements de base (leur nom, quelques éléments biographiques ainsi que des données personnelles facultatives). Les demandes des candidats sont ensuite acheminées à l'établissement britanno-colombien choisi par le candidat, afin que celui-ci puisse remplir le formulaire en bonne et due forme. Le recours au PASBC n'est toutefois pas obligatoire : les candidats peuvent faire une demande directement à l'établissement de leur choix sans passer par le site Internet du PASBC.

En Alberta, *Alberta Learning*, de concert avec le *Alberta Council on Admissions and Transfer*, compile, de manière rétrospective, les données sur les demandes reçues par tous les établissements postsecondaires de la province. En Colombie-Britannique, la *University of British Columbia*, la *Simon Fraser University*, la *University of Victoria* et la *University of Northern British Columbia* procèdent collectivement à une analyse rétrospective des demandes reçues des finissants du secondaire (12^e année). Au Québec, les données sur les candidats sont colligées de manière rétrospective par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Quant aux données sur les candidats au Manitoba, en Saskatchewan et dans les provinces de l'Atlantique, elles sont conservées dans les établissements individuels.

Dans certains cas, des organismes provinciaux ont effectué des analyses supplémentaires en vue de faire le suivi des finissants du secondaire (ou du cégep) au cours d'une année donnée. Dans d'autres cas, les données permettant de réaliser ce genre d'analyse peuvent exister, mais l'analyse elle-même n'a pas encore été entreprise.

Quelles données collecte-t-on?

En général, les informations recueillies dans le cadre des demandes d'admission se recoupent sensiblement d'une province à l'autre, comme le montre le tableau 2. Dans certaines provinces, on demande des renseignements supplémentaires, tels qu'un numéro de dossier provincial — on pense par exemple au *Code permanent* des étudiants du Québec, au *Learning ID Number de l'Alberta*, ou au *Provincial Education Number* de la Colombie-Britannique.

D'autres types d'informations peuvent aussi être demandés sur les formulaires. Ainsi, le formulaire de *Dalhousie University* comporte une section où l'on demande au candidat : « Qu'est-ce qui a motivé votre décision de faire une demande à Dalhousie? ». On offre aux candidats des réponses possibles telles que « famille », « amis », « diplômés de Dalhousie », « matériel de promotion de l'établissement », etc. À la *University of Saskatchewan*, le formulaire prévoit une section facultative sur l'équité en matière d'éducation et des questions concernant les origines autochtones, les handicaps et le statut de minorité visible. La *University of Saskatchewan* demande aussi des renseignements au sujet des familles des diplômés universitaires. À la *University of Alberta*, le formulaire de demande comporte une section à l'intention des candidats autochtones; une autre section demande aussi au candidat s'il désire des renseignements au sujet des services offerts aux étudiants vivant avec un handicap ou des problèmes de santé graves. À la *University of Victoria*, une section du formulaire permet aux étudiants de signer une déclaration volontaire au sujet de leur statut d'autochtone ou de personne handicapée, de leur appartenance à une minorité visible ou de leur orientation sexuelle.

13. Si la grande majorité des demandes et des candidats au premier cycle sont traités par le Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario (le *Ontario Universities Application Centre*, ou OUAC), un certain nombre d'universités se sont dotées d'une marche à suivre qui leur est propre pour les candidatures en marge du « cycle » de demandes du OUAC.

Tableau 1 — Renseignements collectés dans le cadre des demandes d'admission aux universités

Nom
Sexe
Adresse(s) (postale, résidentielle)
Numéro de téléphone
Date de naissance
Numéro d'assurance sociale
Adresse de courriel
Citoyenneté
Statut au Canada
État matrimonial
Langue maternelle
Langue de correspondance
Choix de programme par établissement
Date d'inscription prévue
Temps plein ou temps partiel
Année de la demande précédente
Année de l'inscription précédente
Dernier établissement secondaire fréquenté :
Lieu
Dates
Programme
Diplôme obtenu
Tous les établissements postsecondaires actuellement ou déjà fréquentés :
Nom
Lieu
Dates
Programme
Diplôme obtenu
Activité
Occupations autres que les études à temps plein :
Activité
Dates
Employeur (s'il y a lieu)

Tout compte fait, le formulaire de demande d'admission aux études de premier cycle est plutôt général, bien que certains établissements profitent de cette étape du processus pour poser des questions supplémentaires, spécifiques à l'établissement. Il est à noter que les exemples donnés plus haut sont offerts à titre indicatif seulement. Il faut en outre fournir des renseignements dans le cadre d'une demande d'admission à certains programmes : un portfolio dans le cas d'une demande en arts visuels, une audition dans le cas d'études en musique, et ainsi de suite. De plus, en Ontario, où il existe un processus centralisé de traitement des demandes, certaines universités utilisent un formulaire de demande additionnel que l'établissement envoie à ses candidats.

Bien que certaines caractéristiques personnelles (le sexe, l'âge, la citoyenneté, la langue maternelle, le statut matrimonial, etc.) soient demandées dans le cadre du processus de demande d'admission, les données socioéconomiques ne font pas l'objet d'une demande directe, pas plus — à part quelques rares exceptions — que les données ethnoculturelles.

6. Conclusions par province

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, comme nous l'avons déjà mentionné, les étudiants font une demande à l'université concernée, directement auprès de cette dernière ou en passant par le PASBC¹⁴. Les données sur les candidats provenant de la 12^e année dans cette province sont collectées rétrospectivement et de manière volontaire par les quatre plus grandes universités de la province — la *University of British Columbia*, la *Simon Fraser University*, la *University of Victoria* et la *University of Northern British Columbia*. Chaque année, depuis le milieu des années 1990, le *Office of Analytical Studies* (bureau des études analytiques) de la *Simon Fraser University* effectue une analyse des données ainsi recueillies, dans le but de répondre à un certain nombre de questions de base sur les finissants de la 12^e année en Colombie-Britannique ainsi que sur les quatre universités participantes :

- Combien de finissants de la 12^e année en Colombie-Britannique font une demande, tous établissements confondus?
- Les finissants sont-ils nombreux à faire une demande dans plus d'un établissement?
- Combien de finissants répondent aux critères minimums?
- Combien de finissants reçoivent une offre, tous établissements confondus?
- Combien de finissants qualifiés ne reçoivent aucune offre?
- Combien de finissants s'inscrivent, tous établissements confondus?¹⁵

Au moyen des Provincial Education Numbers, l'étude suit les finissants des établissements secondaires de la Colombie-Britannique dans leurs démarches de demande d'admission, puis d'inscription dans les universités de la province. Le seul but de l'étude est d'offrir une analyse des candidats issus de la 12^e année en Colombie-Britannique. Elle ne tient absolument pas compte des caractéristiques des étudiants; la pertinence des données est donc fort limitée pour ce qui est d'établir les caractéristiques individuelles des étudiants qui font une demande puis s'inscrivent aux universités.

La conclusion de l'analyse dans le temps des finissants de la 12^e année en Colombie-Britannique est la suivante¹⁶ :

L'accessibilité aux universités britanno-colombiennes continue de se détériorer pour les finissants de la 12^e année dans cette province. Bien que la proportion de finissants qualifiés de la 12^e année qui font une demande dans les universités de la Colombie-Britannique soit demeurée au niveau à peu près constant de 28 % au cours des sept dernières années, la proportion de finissants du secondaire qui se voient offrir une place à l'université a quant à elle diminué, passant de 27 à 23 %, tandis que la proportion de finissants du secondaire qui se sont inscrits à l'université a diminué de 20 à 17 %¹⁷.

14. Comme le dit l'organisme, « le PASBC facilite et accélère les demandes aux établissements postsecondaires publics. Vingt-cinq des universités, collèges, collèges universitaires et autres établissements de la province acceptent actuellement les demandes acheminées par l'entremise du premier service de demande d'admission par Internet. » (traduction — voir <http://www.pas.bc.ca/>)

15. Walter Wattamaniuk, *Measuring Demand for Admission to Research Universities in British Columbia*, présentation électronique dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles qui s'est tenu à Halifax, du 26 au 28 octobre 2003, sous le thème « Naviguer dans de nouvelles eaux en recherche institutionnelle ». [traduction]

16. Joanne Heslop, « BC12 Applicants to B.C. Universities : Fall, 2001 » (mémoire distribué le 8 janvier 2002), p. 3 [traduction]. Ce mémoire est annexé au document *Analysis of Applications, Admissions, and Registrations of B.C. College Transfer Applicants to B.C. Universities 2001-02*, accessible à l'adresse <http://www.bccat.bc.ca/pubs/heslop2002.pdf>.

17. *Ibid.*, p. 3. [traduction]

Pour l'année 2003, on a rapporté que :

En tout, 12 113 candidats se sont qualifiés à l'admission générale dans au moins une université, mais 10 007 étudiants seulement ont reçu une offre d'une université. Par conséquent, 2 106 finissants des établissements secondaires de la Colombie-Britannique qui avaient les aptitudes requises pour fréquenter l'université n'ont reçu aucune d'offre d'admission de la part des universités de la Colombie-Britannique à l'automne 2003¹⁸.

De plus, l'auteur fait valoir que :

Ce chiffre ne rend compte qu'en partie du manque de places disponibles aux nouveaux étudiants dans les universités de la Colombie-Britannique, parce que bon nombre d'étudiants ne prennent pas la peine de faire une demande à l'université, sachant *a priori* que leurs résultats scolaires sont en deçà des exigences minimales pour l'admission¹⁹.

Il est à noter que dans le tableau ci-dessous, la définition d'un candidat qualifié est établie par les établissements. Les données sur les candidats sont tirées de la mise à jour de l'automne 2003 de l'étude réalisée par Joanne Heslop; elles indiquent un fossé *absolu* qui s'élargit entre le nombre de candidats qualifiés et le nombre d'offres faites par les universités. Il convient aussi de souligner que depuis 2000, l'étude de la situation en Colombie-Britannique a tenu compte des demandes *complètes* pour en arriver aux nombres de candidats. Avant cette année, toutes les demandes (aussi bien complètes qu'incomplètes) étaient comptées dans l'analyse. La diminution apparente du nombre de candidats constatée en 2001 est donc liée à cette modification de la définition de la notion de candidature.

Les données rapportées par Heslop indiquent que la proportion de candidats qualifiés est à la hausse, tandis que le nombre effectif d'inscriptions en première année à partir des établissements secondaires de la Colombie-Britannique a diminué proportionnellement au cours des trois dernières. Ce

constat est cohérent avec le commentaire de Heslop selon lequel un nombre croissant de candidats qualifiés n'arrivent pas à obtenir une place dans les universités de la Colombie-Britannique. Ou, pour illustrer cette situation d'une autre façon : le pourcentage de « candidats qualifiés » a augmenté de 18,9 % entre 1998 et 2003, mais le nombre d'inscriptions en première année n'a crû que de 14,1 % au cours de la même période. Fait intéressant : le pourcentage d'augmentation du nombre de candidats qualifiés est près de deux fois supérieur au pourcentage d'augmentation du nombre de jeunes de 18 ans au sein de la population, ce qui en dit long sur l'ampleur de la demande provenant des écoles secondaires de la Colombie-Britannique.

Dans le but d'évaluer d'une autre manière la demande non comblée à cet égard, Walter Wattamaniuk, directeur des études analytiques à la *Simon Fraser University*, fait état d'une analyse des résultats de tous les finissants de la 12^e année en Colombie-Britannique; cette analyse indique que plus de 5 800 finissants qui auraient pu être considérés comme qualifiés ne se sont pas inscrits dans une université de la Colombie-Britannique en 2002. De ce nombre, environ 2 100 étudiants avaient une moyenne scolaire d'au moins 75 %²⁰.

18. Joanne Heslop, « BC12 Applicants to B.C. Universities : Fall, 2003 » (mémoire distribué le 12 décembre 2003), p. 2. [traduction]

19. *Ibid.*, p. 2. [traduction]

20. Walter Wattamaniuk, *op. cit.* [traduction]

Tableau 2 — Sommaire des données sur les candidats en Colombie-Britannique (1998–2003)

University of British Columbia, University of Victoria, University of Northern British Columbia et Simon Fraser University

	1998	1999	2000	2001	2002	2003(e)	% chang.
A Candidats	12 006	12 806	13 439	12 878	13 447	13 233	10,2%
B Candidats qualifiés	10 188	10 595	11 141	11 626	11 948	12 113	18,9%
En % des candidats (B/A)	85 %	83 %	83 %	90 %	89 %	92 %	
C Offres d'admission	8 881	8 975	9 653	9 984	10 097	10 007	12,7%
En % des candidats qualif. (C/B)	87 %	85 %	87 %	86 %	85 %	83 %	
D Inscrits en 1^{re} année	6 517	6 643	7 144	7 547	7 471	7 436	14,1%
En % des offres faites (D/C)	73 %	74 %	74 %	76 %	74 %	74 %	
Inscrits en % des cand. qualif. (D/B)	64 %	63 %	64 %	65 %	63 %	61 %	
Jeunes de 18 ans dans la population	52 503	53 210	54 626	56 664	57 818	57 711	9,9%
Cand. qual. en % des 18 ans	19,4 %	19,9 %	20,4 %	20,5 %	20,7 %	21,0 %	
Inscr. en 1^{re} ann. en % des 18 ans	12,4 %	12,5 %	13,1 %	13,3 %	12,9 %	12,9 %	

Source : J. Heslop, BC12 Applicants to B.C. Universities, Analytical Studies, Simon Fraser University, 2003

Le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* (conseil des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique, ou BCCAT) encourage les établissements postsecondaires à « mettre au point des politiques facilitant la transférabilité des cours postsecondaires crédités afin que ces crédits puissent compter en vue de l'obtention de diplômes de premier cycle dans tous les établissements qui confèrent des grades universitaires²¹. » En 2001–2002, le BCCAT a confié à la *Simon Fraser University* le mandat d'entreprendre une étude sur les candidats aux études universitaires provenant des collèges, collèges universitaires et instituts de la province. Dans la même présentation au cours de laquelle il a recensé le nombre de candidats qualifiés potentiels qui avaient terminé leurs études secondaires mais qui n'avaient pas fait une demande dans les universités de la province, Wattamaniuk a signalé qu'environ 1 100 candidats qualifiés provenant d'autres établissements postsecondaires n'ont reçu une offre d'aucune des quatre universités britannico-colombiennes étudiées²².

Dans une étude portant spécifiquement sur l'accessibilité et la capacité, le *University Presidents'*

Council of British Columbia (conseil des présidents d'universités de la Colombie-Britannique, ou TUPC) a constaté que « les universités aux quatre coins de la province refusent trop d'étudiants qualifiés²³. » Le TUPC fait également valoir que « les limites sur le nombre de places disponibles au niveau universitaire a mis au défi la capacité des universités de continuer de recevoir le même nombre d'étudiants qualifiés provenant du système collégial²⁴ ».

Considérées dans leur ensemble, les données indiquent l'existence d'un véritable problème d'accessibilité aux universités en Colombie-Britannique²⁵. De plus, elles laissent croire que le problème va en augmentant; notons toutefois que cette étude n'a pas porté sur l'incidence des collèges universitaires sur l'accessibilité pour les finissants du secondaire.

Compte tenu de la croissance de la cohorte des jeunes de 18 à 19 ans dont nous avons déjà fait état, il ne faut pas s'étonner d'assister à l'émergence d'un problème d'accessibilité en Colombie-Britannique. De plus, l'augmentation marquée des taux de diplomation du secondaire à la deuxième moitié des années 1990 n'a fait qu'exacerber la demande non comblée²⁶.

21. British Columbia Council on Admissions and Transfer (BCCAT) — <http://www.bccat.bc.ca/council/mandate.html>22. W. Wattamaniuk, *op. cit.*23. TUPC, *Will I Get In?*, p. 2. [traduction]24. *Ibid.*, p.3.

25. Ceci pourrait constituer un des facteurs qui influent sur l'« exportation » des étudiants du postsecondaire de la Colombie-Britannique vers d'autres provinces.

26. En 2004, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé son intention d'ajouter 25 000 nouvelles places dans le secteur des études postsecondaires.

Alberta

En Alberta, les étudiants font leur demande directement dans les établissements. Les données sur les candidats sont compilées de manière rétrospective par le *Alberta Council on Admissions and Transfer* (conseil des admissions et transferts de l'Alberta, ou ACAT). Les données sur les candidats des établissements de l'Alberta constituent le point de départ du projet *Duplicate Application Detection* (détection des demandes en double, ou DAD), qui vise à « permettre d'établir l'ampleur du phénomène des demandes en double entre les établissements et à mieux comprendre les enjeux en matière de demandes et d'admissions à l'échelle de la province²⁷ ». Depuis 1997, les données du projet DAD sont aussi exploitées par le gouvernement de l'Alberta, et plus particulièrement Alberta Learning, en vue de la rédaction du rapport annuel sur les parcours éducatifs des étudiants de 12^e année, intitulé *Post-Secondary Transitions in Alberta*²⁸ (« Transitions vers le postsecondaire en Alberta »).

Conjointement, le projet DAD et le document *Post-Secondary Transitions in Alberta* forment un ensemble de données utiles concernant le nombre d'élèves des établissements secondaires albertains qui passent ensuite à l'une ou l'autre des formes d'éducation postsecondaire dans la province. Malheureusement, les données concernant les caractéristiques personnelles des candidats provenant du bassin des écoles secondaires sont limitées; même dans l'analyse, il n'est guère possible d'extraire des caractéristiques des données disponibles. Le projet DAD porte sur *tous* les candidats (qu'ils proviennent de l'Alberta ou non) et sur les demandes à tous les programmes postsecondaires. À cet égard, l'ensemble de données du projet DAD offre des possibilités d'analyse plus poussée, mais jusqu'ici, l'analyse a simplement visé à repérer les demandes en double et à faire le suivi des finissants des établissements secondaires de l'Alberta qui font une demande dans un établissement postsecondaire de la province.

On peut tirer les conclusions suivantes des données du projet DAD et des rapports *Post-Secondary Transitions in Alberta* :

- environ 65 % des candidats aux études universitaires provenant des établissements secondaires albertains finissent réellement par s'inscrire à l'université (voir le calcul détaillé à l'annexe B);
- ce ratio était en augmentation au cours de la période avant 2001, ce qui laisse croire que les universités albertaines arrivaient à répondre à la demande croissante provenant des établissements secondaires de la province. Mais comme les données effectives sur les inscriptions provenant du secondaire n'étaient disponibles que jusqu'à l'an 2000 (inclusivement), il est impossible de savoir si la tendance s'est maintenue au cours des dernières années.

Il convient sans doute de souligner que l'Alberta affiche un taux de diplomation du secondaire inférieur (à raison d'environ 10 %) à la moyenne canadienne, et que ce taux est demeuré relativement constant au cours de la deuxième moitié des années 1990²⁹.

Pour voir si les données des établissements corroboraient les conclusions de l'étude DAD, on a choisi de se pencher sur la *University of Alberta*, en raison de sa taille, d'abord, mais aussi de la disponibilité de données sur ses candidats. De plus, le bureau du registraire et de l'aide financière (*Office of the Registrar and Student Awards*) de l'université produit chaque année un rapport statistique qui donne un portrait plus détaillé que celui qui se dégage de l'étude DAD. De même, les données de la *University of Alberta*, bien que d'un autre ordre que les données mentionnées plus haut, portent aussi à croire qu'en général, l'augmentation de la demande a pu être comblée grâce à l'accroissement des offres d'admission (bien que le nombre d'offres ait diminué sensiblement à l'automne 2003, ce qui a entraîné une diminution correspondante des inscriptions en première année).

27. Alberta Council on Admissions and Transfer, *Duplicate Application Detection Project : Fall 2002 Reports and Summary Tables*, p. 1. [traduction]

28. Le rapport *Post-Secondary Transitions in Alberta* se concentre sur la cohorte des finissants de la 12^e année dans les établissements secondaires albertains qui entre dans les établissements postsecondaires chaque automne.

29. Le fait qu'il y ait une demande assez forte, au sein du marché du travail, pour des travailleurs dans le secteur pétrolier aide peut-être à minimiser l'impact du taux de diplomation plus faible. Toutefois, ces taux de diplomation plus faibles pourraient également avoir une incidence sur la volonté soutenue du gouvernement provincial de favoriser des modalités postsecondaires intégrées, facilitant le passage au postsecondaire à divers niveaux, ainsi que celui du collège à l'université.

Tableau 3 — Sommaire des données sur les candidats de la *University of Alberta* (1998–2003)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	% chang.
A Candidats	4 708	4 989	4 807	4 875	5 639	5 837	24,0 %
B Candidats qualifiés	3 580	3 652	3 648	3 718	4 171	3 996	11,6 %
En % des candidats (B/A)	76 %	73 %	76 %	76 %	74 %	68 %	
C Offres d'admission	3 509	3 557	3 572	3 610	4 156	3 773	7,5 %
En % des candidats qualif. (C/B)	98 %	97 %	98 %	97 %	100 %	94 %	
D Inscrits en 1^{re} année	3 380	3 373	3 173	3 217	3 700	3 350	-0,9 %
En % des offres faites (D/C)	96 %	95 %	89 %	89 %	89 %	89 %	
Inscrits en % des cand. qualif. (D/B)	94 %	92 %	87 %	87 %	89 %	84 %	
Jeunes de 18 ans dans la population	41 973	43 557	44 264	45 745	46 409	47 004	12,0 %
Cand. qualif. en % des 18 ans	8,5 %	8,4 %	8,2%	8,1%	9,0%	8,5%	
Inscr. 1^{re} ann. en % des 18 ans	8,1 %	7,7 %	7,2%	7,0%	8,0%	7,1%	

Source : Bureau du registraire et de l'aide financière, Sommaire des statistiques, 1998–1999 – 2002–2003. Mise à jour réalisée à partir du site Internet, février 2004

La proportion des étudiants inscrits en première année (par rapport au nombre de candidats qualifiés) a quant à elle diminué durant cette période. Il est cependant important de noter que ce ratio peut être influencé par une foule de facteurs, notamment les offres que les candidats reçoivent d'autres établissements et les autres possibilités qui s'offrent à eux. Par conséquent, le ratio le plus pertinent est la proportion d'offres d'admission par rapport aux candidats qualifiés, qui est demeurée assez constante jusqu'en 2003. Cette année-là, la *University of Alberta* a augmenté ses exigences en matière de moyenne d'admission; elle compte les majorer à nouveau en 2004 en prévision d'une augmentation prévue du nombre de demandes. Si cette étude fait l'objet d'une mise à jour, les données pourraient révéler un écart croissant entre les demandes des candidats provenant des établissements secondaires albertains et le nombre d'admissions en première année à la *University of Alberta*. Pour voir l'évolution de la situation globale en Alberta, il faudra consulter les données mises à jour du projet DAD et du rapport *Post-Secondary Transitions in Alberta*.

Saskatchewan

En Saskatchewan, les candidats font leur demande directement aux universités. Aux fins de cette étude, on a communiqué avec la *University of Saskatchewan* et la *University of Regina* pour voir si des données sur les candidats étaient accessibles. Dans le cas de la *University of Saskatchewan*, les données sur les candidats n'étaient pas disponibles en raison de changements au système informatique. Par des entretiens avec le personnel de l'université, on a su, cependant, qu'en général, tous les candidats qualifiés se voient offrir une place à l'université. Si un étudiant fait une demande dans un programme contingenté et que sa demande est refusée, l'étudiant se verra offrir l'admission à un autre programme.

Dans le cas de la *University of Regina*, on a compilé des données qui brossent le tableau des demandes des candidats depuis 1999. Les données sur les candidats avant 1999 ne sont pas disponibles en raison de changements au système informatique.

Tableau 4 – Sommaire des données sur les candidats de la *University of Regina* (1999–2003)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	% Chang.
A Candidats	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
B Candidats qualifiés En % des candidats (B/A)	s.o.	1 972	2 060	2 279	2 105	2 205	
C Offres d'admission En % des candidats qualif. (C/B)	s.o.	1972	2 060	2 279	2 105	2 205	
D Inscrits en 1^{re} année En % des offres faites (D/C)	1 135	1 190	1 303	1 337	1 250	1 310	15,4 %
Inscrits en % des cand. qualif. (D/B)		60 %	63 %	59 %	59 %	59 %	
Jeunes de 18 ans dans la population	15 619	15 662	15 584	15 911	15 945	15 766	0,9 %
Cand. qualif. en % des 18 ans		12,6%	13,2%	14,3%	13,2%	14,0%	
Inscr. 1^{re} ann. en % des 18 ans	7,3 %	7,6%	8,4%	8,4%	7,8%	8,3%	

Source : B. Christie, directeur, Planification des ressources, *University of Regina*

Les données de la *University of Regina* indiquent que la proportion de candidats qualifiés qui s'inscrivent effectivement à l'université est demeurée passablement stable au cours de la période étudiée et que le nombre réel d'étudiants inscrits, en pourcentage du nombre de jeunes de 18 ans au sein de la population, est à la hausse. Il est à noter que le nombre total de candidats n'est pas disponible, mais que la politique actuelle consiste à offrir l'admission à tous les candidats qualifiés.

Manitoba

Au Manitoba, comme en Saskatchewan, les candidats font leur demande directement aux universités. Pour les fins de cette étude, les données sur l'évolution des demandes ont été recueillies auprès de la *University of Manitoba*. En raison des contraintes de son système informatique, la *University of Manitoba* n'a pu fournir des données qu'à compter de 1999.

Tableau 5 – Sommaire des données sur les candidats, *University of Manitoba* (1999–2003)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	% Chang.
A Candidats		3 254	3 518	3 629	3 868	4 029	23,8 %
B Candidats qualifiés En % des candidats (B/A)		3 254	3 518	3 629	3 868	4 029	23,8 %
C Offres d'admission En % des candidats qualif. (C/B)							
D Inscrits en 1^{re} année En % des offres faites (D/C)		2 494	2 704	2 775	2 906	3 012	20,8 %
Inscrits en % des cand. qualif. (D/B)		77 %	77 %	76 %	75 %	75 %	
Jeunes de 18 ans dans la population	15 800	16 025	16 218	16 204	16 619	16 794	6,3 %
Cand. qualif. en % des 18 ans		20,3 %	21,7 %	22,4 %	23,3 %	24,0 %	
Inscr. 1^{re} ann. en % des 18 ans		15,6 %	16,7 %	17,1 %	17,5 %	17,9 %	

* % de chang. par rapport à 1999

Source : Z. Kurjewicz, analyse institutionnelle, *University of Manitoba*

La *University of Manitoba* a une politique apparente d'admissions sans limites au niveau *Universitaire 1* (soit la première année d'études dans la plupart des programmes). Les étudiants font ensuite une demande dans un des programmes dits à entrée indirecte, auxquels l'admission est beaucoup plus concurrentielle. Les données sur les candidats pour le Manitoba ne tiennent pas compte des demandes incomplètes ni des candidats qui ne répondaient pas aux exigences d'admission pour certains programmes à entrée directe³⁰. Par conséquent, les candidats à l'origine de ces données sont considérés comme des candidats qualifiés. Avec une politique d'admissions sans limites, le ratio inscrits/candidats se situe aux environs de 75 % et est demeuré passablement constant tout au long de la période visée, ce qui indique que l'université a augmenté le nombre d'admissions en première année en fonction de l'accroissement de la demande. Parallèlement, il semblerait que le nombre d'inscriptions a crû plus vite que l'augmentation globale du nombre de jeunes de 18 ans au sein de la population, ce qui laisse croire à une augmentation du taux de participation au sein de ce groupe d'âge. Soulignons toutefois qu'il n'y a aucun moyen de savoir si un candidat donné a fait une autre demande ailleurs au Manitoba (ou dans une autre province ou un autre pays); le fait qu'un étudiant ne se soit pas inscrit à la *University of Manitoba* ne signifie donc pas qu'il ou elle ne s'est pas trouvé une place à une autre université, dans cette province ou ailleurs.

Ontario

Le Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario (en anglais, *Ontario Universities Application Centre*, ou OUAC) est le service qui traite les demandes faites au premier cycle universitaire et à certains programmes professionnels de la province³¹. Chaque année, le OUAC produit, à l'intention des universités, un sommaire

des données sur les demandes reçues et sur les candidats. Le Conseil des universités de l'Ontario, pour sa part, produit, depuis 1973, des *Application Statistics* (statistiques sur les demandes) à partir des données du OUAC.

Parmi les autres documents produits depuis de nombreuses années, mentionnons le sommaire des renseignements sur les demandes, qui indique combien de candidats qualifiés n'ont reçu *aucune* offre d'admission d'une université ontarienne. Au cours des cinq dernières années, le nombre absolu de candidats qui ne reçoivent aucune offre d'admission est passé d'environ 1 800 à 3 200, ou approximativement de 3,8 % des candidats qualifiés à 5,3 % de ces derniers³². Il convient de souligner que la notion de candidat « qualifié » est définie par le gouvernement et qu'elle prévoit généralement une moyenne minimum de 60 % dans un ensemble prédéfini de cours. La province a adopté un nouveau programme scolaire au secondaire en 1999 et a, dans les faits, fait passer de cinq à quatre ans le programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études secondaires; d'où le phénomène de la « double cohorte », arrivée aux portes des universités à l'automne 2003³³.

Selon les données du OUAC et les estimations du Conseil des universités de l'Ontario (et en faisant abstraction de l'anomalie de la « double cohorte »), il semblerait que le nombre d'inscriptions en première année provenant des établissements secondaires de l'Ontario a suivi le rythme de l'augmentation des candidats qualifiés. Pour ce qui est de l'engagement, de la part du gouvernement provincial, à assurer une place à chaque étudiant qualifié, les estimations pour 2003 suggèrent que le nombre d'inscrits en première année — en tant que proportion des candidats qualifiés provenant des établissements secondaires — est demeuré à peu près le même qu'au cours des années précédentes : telle était l'une des conclusions exprimées dans un communiqué émis en juin 2003 par le Conseil des universités de

30. Il convient aussi de souligner que les candidats et les inscrits sont des étudiants du Manitoba dont la candidature a été évaluée en fonction de leurs résultats au secondaire; par conséquent, ces données comprennent aussi les candidats qui ne sont pas passés à l'université directement du secondaire, mais qui ont fait une demande plus tard, toujours en fonction de leurs résultats au secondaire.

31. Le OUAC a été mis sur pied en 1971 par le Conseil des universités de l'Ontario et par le Conseil d'admissions des universités de l'Ontario (*Ontario Universities' Council on Admissions*). L'automne 1972 a marqué le début du premier cycle de traitement de demandes en première année des études de premier cycle. On peut trouver plus de détails à ce sujet à l'adresse <http://www.ouac.on.ca/>.

32. Selon les analyses spéciales du Conseil des universités de l'Ontario (48 183 candidats qualifiés et 46 350 offres d'admission en 1998, comparativement à 60 588 candidats qualifiés et à 57 359 offres en 2002).

33. On peut obtenir plus de renseignements sur la « double cohorte » sur le site du Conseil des universités de l'Ontario, au www.cou.on.ca.

l'Ontario³⁴. Si la proportion réelle d'étudiants inscrits en première année par rapport aux candidats qualifiés a légèrement diminué en 2003 (comparativement à l'année précédente), passant de 80 à 79 %, la proportion d'offres d'admission aux candidats qualifiés a quant à elle augmenté de 95 à 96 %, ce qui indique que les universités étaient prêtes à recevoir plus de candidats.

L'ampleur prévue de l'augmentation de la demande des étudiants en Ontario a nécessité une augmentation considérable des fonds publics (aussi bien au chapitre des immobilisations que de l'exploitation) pour accroître la capacité. Pour une grande partie de la période visée (1998 jusqu'à 2003), les préparatifs d'accueil de la double cohorte ont été la grande question des instances concernées et ont permis de créer un environnement propice à une expansion considérable³⁵.

Tableau 6 — Sommaire des données sur les candidats de l'Ontario (1998–2003*)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003(e)	% Chang.
A Candidats	53 669	56 505	57 151	57 995	67 291	98 043	82,7 %
B Candidats qualifiés	48 183	50 713	51 070	51 750	60 588	87 847	82,3 %
En % des candidats (B/A)	90 %	90 %	89 %	89 %	90 %	90 %	
C Offres d'admission	46 350	48 992	48 719	49 640	57 359	84 069	81,4 %
En % des cand. qualifiés (C/B)	96 %	97 %	95 %	96 %	95 %	96 %	
D Inscrits en 1^{re} année	38 910	40 854	39 768	41 390	48,567	69 208	77,9 %
En % des offres faites (D/C)	84 %	83 %	82 %	83 %	85 %	82 %	
Inscrits en % des cand. qual. (D/B)	81 %	81 %	78 %	80 %	80 %	79 %	
Inscrits en % des candidats (D/A)	72 %	72 %	70 %	71 %	72 %	71 %	
Nbre de jeunes de 19 ans	147 299	151 672	156 424	159 762	165 053	167 415	13,7 %
Cand. qual. en % des 19 ans	32,7 %	33,4 %	32,6 %	32,4 %	36,7 %	52,5 %	
Inscr. 1^{re} ann. en % des 19 ans	26,4 %	26,9 %	25,4 %	25,9 %	29,4 %	41,3 %	

*Les estimations pour 2003 se fondent sur ces statistiques :

Augmentation des demandes de finissants du secondaire : 45,7 %

Le nombre d'inscriptions en première année se fonde sur une augmentation de 42,5 % de candidats « confirmés ».

Le nombre de candidats qualifiés est calculé en fonction du ratio moyen, sur cinq ans, de candidats / candidats qualifiés.

Source : Conseil des universités de l'Ontario, Analyses spéciales pour « candidats qualifiés »

Ne comprend pas les demandeurs de visa dans les établissements secondaires de l'Ontario ni les candidats à temps partiel.

Autres renseignements sur les candidats en Ontario

Étant donné que le but de cette étude est d'établir la disponibilité des informations sur les candidats, il convient de souligner une initiative particulière en Ontario. Depuis le milieu des années 1990, le *ACUMEN Research Group* effectue un sondage annuel qui fait appel aux données sur les candidats provenant du OUAC. Au départ, quelques universités seulement participaient au sondage d'ACUMEN, mais depuis 2002, le Conseil des universités de l'Ontario coordonne une version élargie de ce sondage de manière à y inclure presque toutes les universités de la province. S'annonçant comme une

« étude de marché sur les étudiants universitaires », la démarche d'ACUMEN est une enquête par sondage auprès de 20 000 candidats (provenant des établissements secondaires et d'autres sources). Le sondage comporte une série de questions portant sur des sujets très divers et réparties sous les rubriques suivantes :

- Renseignements de base
 - Informations démographiques
 - Informations scolaires
- Perceptions à l'égard de l'université
 - Facteurs influant sur le choix d'un établissement

34. Selon le communiqué de presse du Conseil des universités de l'Ontario, « Acceptances of Offers Reflect Historical Norms », émis le 19 juin 2003.

35. Le programme d'immobilisations SuperBuild, en Ontario, a été annoncé en 1999. Cette injection en capital, la plus importante depuis les années 1960, a aidé à aménager les installations physiques qui ont permis de répondre à la demande de la part des étudiants. L'engagement du gouvernement à fournir le budget d'exploitation afin de permettre de composer avec l'augmentation prévue du nombre d'inscriptions a constitué le chaînon manquant qui a effectivement permis d'accroître la capacité des établissements.

- Réputations des universités — le classement des universités ontariennes en fonction de la qualité des études
- Communications en matière de recrutement
- Préoccupations liées au fait de fréquenter l'université
- Les trois premiers choix des candidats
 - Classement de l'établissement
 - Facteurs qui distinguent le premier choix
- Utilisation d'Internet
 - Accès des candidats à Internet
 - Renseignements utiles sur les sites Internet des établissements
 - Utilisation d'Internet par les candidats
 - Programmes de portables à l'université

Le sondage d'ACUMEN ne porte pas directement sur la question du nombre de candidats qualifiés (l'échantillon aléatoire est constitué uniquement de candidats aux études de première année), mais certaines de ses questions aident à établir combien de candidats ont fait des demandes à des collèges en Ontario et ailleurs, à d'autres universités au Canada, ou à des collèges ou universités à l'extérieur du Canada³⁶.

Considérée dans son ensemble, la démarche d'ACUMEN offre une source passablement riche d'informations sur les candidats aux universités de l'Ontario ainsi que sur les facteurs qui influent sur le choix d'un établissement.

Québec

Au Québec, les étudiants font des demandes directement auprès des établissements lorsqu'ils terminent leurs études dans les *Collèges d'enseignement général et professionnel* (les cégeps). Comme nous l'avons déjà mentionné, les données sur les candidats sont compilées de manière rétrospective par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Grâce au *code permanent*, la CREPUQ dispose d'un moyen concret de repérer les demandes multiples et d'extraire le nombre de candidats qui font une demande à un établissement particulier. Dans ce système, on considère comme un candidat qualifié un finissant du cégep titulaire du DEC (*Diplôme d'études collégiales*). On s'attend généralement à ce qu'un candidat, pourvu qu'il remplisse cette condition et qu'il ait suivi les cours préalables (qui forment le *profil d'accueil*), recevra une admission générale à au moins une université du Québec. Dans certains cas, les étudiants titulaires d'un diplôme technique sont eux aussi admissibles aux études universitaires³⁷.

Les données produites par les cégeps indiquent sans équivoque que les universités du Québec répondent à la demande de places, demande qui, jusqu'ici, ne reflète pas la situation démographique sous-jacente. Bien que la taille absolue de la cohorte traditionnelle d'âge d'entrée à l'université ait diminué, la demande à l'égard des études universitaires est demeurée stable (en termes absolus) : c'est donc dire que les taux réels de participation ont augmenté pour la période visée.

36. Essentiellement, le sondage révèle une diminution de la volonté de s'inscrire dans les collèges et, pour 2003, une volonté accrue de faire des demandes dans les universités à l'extérieur de l'Ontario, phénomène qu'on peut vraisemblablement attribuer à la double cohorte.

37. Dans un récent *Bulletin statistique de l'éducation* intitulé « Cheminement scolaire : du collégial à l'université » (juin 2003), on rapportait que plus de 20 % des finissants des programmes techniques des cégeps en 2000-2001 s'étaient inscrits à l'université à l'automne 2001.

Tableau 7 — Sommaire des données sur les candidats au Québec (1998–2002)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003(e)
A Candidats	26 275	26 715	26 587	26 097	26 286	
B Candidats qualifiés	26 275	26 715	26 587	26 097	26 286	
En % des candidats (B/A)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
C Offres d'admission	25 055	25 622	25 455	25 050	25 080	
En % des candidats qualif. (C/B)	95 %	96 %	96 %	96 %	95 %	
D Inscrits en 1^{re} année	20 737	21 307	21 166	20 959	21 048	
En % des offres faites (D/C)	83 %	83 %	83 %	84 %	84 %	
Inscrits en % des cand. qualif. (D/B)	79 %	80 %	80 %	80 %	80 %	
Jeunes de 19 ans dans la population	100 857	103 886	103 120	98 387	95 231	95 617
Cand. qualif. en % des 19 ans	26,1 %	25,7 %	25,8 %	26,5 %	27,6 %	
Inscr. 1^{re} ann. en % des 19 ans	20,6 %	20,5 %	20,5 %	21,3 %	22,1 %	

Source : Guy Girard, CREPUQ. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, analyses spéciales

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard

Dans les provinces Maritimes, les étudiants font leur demande directement auprès des universités. Pour les fins de cette étude, nous avons analysé une université dans chaque province : la *Dalhousie University* en Nouvelle-Écosse, la *University of New Brunswick* et la *University of Prince Edward Island*.

Comme il s'agit de la seule université de la province, les statistiques sur les candidats à la *University of Prince Edward Island* constituent, effectivement, les chiffres pour l'ensemble des candidats de la province. On n'a pas mené de sondage auprès de la *University of Prince Edward Island* dans le cadre de cette étude, mais on sait que l'établissement accueille environ de 600 à 700 étudiants en première année.

On a communiqué avec la *University of New Brunswick* (UNB) pour savoir si des données sur les candidats étaient disponibles. Malheureusement, ces données n'ont pas été mises à notre disposition. Les contraintes de temps nous ont empêchés de communiquer avec d'autres établissements au Nouveau-Brunswick pour voir s'il y avait moyen d'accéder à des données sur leurs candidats.

En Nouvelle-Écosse, on a réalisé le sondage auprès de la *Dalhousie University* pour vérifier la disponibilité de données sur les candidats et pour tenter de dégager des tendances, le cas échéant. La *Dalhousie University* est, de loin, la plus grande

université en Nouvelle-Écosse, et les tendances à « Dal » pourraient être considérées comme révélatrices de tendances dans l'ensemble de la province.

Or les données sur « Dal » indiquent que le nombre de candidats provenant des établissements secondaires de la Nouvelle-Écosse a diminué au cours de la période concernée; néanmoins, les inscriptions totales, toutes sources confondues (Nouvelle-Écosse, autres provinces et autres pays) ont augmenté de façon marquée depuis 1999, passant d'environ 2 450 étudiants à nettement plus de 2 900 en 2003. Par conséquent, même si l'établissement subit l'incidence des changements démographiques en Nouvelle-Écosse, il semblerait qu'il aurait eu la capacité d'accueillir des candidats additionnels provenant de la province, si ceux-ci en avaient fait la demande³⁸.

Les données sur les candidats des Provinces maritimes sont peu étoffées, mais les tendances globales en matière d'inscriptions laissent croire que les universités sont disposées à prendre de l'expansion. Ainsi, la *Dalhousie University* a augmenté ses inscriptions totales de près de 16 % entre 2000 et 2002, et ses projets prévoient une expansion à plus de 18 500 étudiants d'ici 2007 (comparativement à des projections d'environ 15 420 en 2003)³⁹. Un rapport récent de la *Maritimes Provinces Higher Education Commission* (commission des Provinces

38. La *Dalhousie University* a fourni des données sur les candidats très utiles pour le projet mais en demandant que ces données ne soient pas diffusées sous forme de tableau. Les personnes voulant en savoir davantage au sujet des candidats peuvent consulter la note 39.

39. *Dalhousie University, Enrollment Planning and Management Report #4*, 28 mai 2003. (http://www.dal.ca/~sradmin/files/Enrolment_Report_4.pdf)

maritimes sur les études supérieures, ou MPHEC) révèle que les tendances globales au chapitre des inscriptions dans les Maritimes ont suivi les tendances nationales, alors que les taux de participation dans les Maritimes sont actuellement supérieurs à la moyenne nationale⁴⁰. La situation démographique dans ces provinces, comme nous l'avons déjà noté, est très différente de celle qui a cours en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, et le rapport de la MPHEC laisse croire que si les tendances passées se maintiennent, il y aura une demande accrue, dans les universités des Maritimes, à l'égard des inscriptions d'étudiants de l'extérieur de la province. Cependant, rien dans le rapport ne laisse présager que cette situation pourrait compromettre l'accessibilité aux universités des Maritimes pour les étudiants de la région.

Terre-Neuve-et-Labrador

À l'instar de la *University of Prince Edward Island*, la *Memorial University of Newfoundland* (MUN) est la seule université de sa province; ses statistiques représentent donc l'ensemble des données disponibles sur les candidats dans cette région. Afin d'établir le rapport entre le nombre d'inscriptions en première année et la demande au sein de la population concernée, on a consulté les données du *MUN Fact Book* (2003). Celles-ci suggèrent que le nombre d'inscriptions en première année est en augmentation (ou qu'il demeure stable), malgré une diminution constante de la taille du groupe des jeunes de 18 ans, d'où proviennent traditionnellement la plupart des candidats aux études universitaires. Il est à noter que les données sur la première année comprennent les étudiants provenant de l'extérieur de la province⁴¹.

Tableau 8 — Sommaire des inscriptions en première année à la *Memorial University of Newfoundland* (1998–2003)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
1 ^{re} année 1 ^{er} cycle	3 066	3 134	3 287	3 179	3 077	3 120
Jeunes de 18 ans dans la population	8 646	8 376	8 138	8 172	8 023	7 724
Inscr. en 1 ^{re} année en % des 18 ans	35 %	37 %	40 %	39 %	38 %	40 %

Source : *Memorial University of Newfoundland*, Fact Book, 2003

En ce qui concerne le groupe spécifique des étudiants du secondaire de Terre-Neuve-et-Labrador, le plus récent rapport du président (*President's Report*) de la MUN indique que le pourcentage d'étudiants du secondaire qui sont admissibles et qui s'inscrivent effectivement dans les établissements a augmenté chaque année entre 1997 et 2002, ce qui laisse croire que la MUN répond à la demande provenant des étudiants du secondaire de Terre-Neuve-et-Labrador⁴².

40. Maritime Provinces Higher Education Commission, *Profile of Maritime University Students*.

41. Dans son classement des universités pour l'année 2001, *Maclean's* a signalé que 5,4 % des étudiants en première année au premier cycle à la *Memorial University* venaient de l'extérieur de la province. L'édition 2003 faisait état de 3 % d'étudiants de l'extérieur.

42. <http://www.mun.ca/2003report/> et voir *Vital Signs*

7. Discussion

Il semblerait que — exception faite de la Colombie-Britannique, où on constatait un fossé en matière d'accessibilité avant 1998 — les universités canadiennes ont, dans l'ensemble, réussi à soutenir le rythme d'augmentation des demandes provenant des étudiants des secondaires et des cégeps, en augmentant en conséquence le nombre d'inscriptions en première année. Ainsi, à la question « Les inscriptions en première année suivent-elles le rythme des demandes des candidats provenant des secondaires et des cégeps? », nous répondrions par un « oui » nuancé. Mais pas dans le cas de la Colombie-Britannique, où il est évident que, pour la période concernée, la demande provenant des finissants du secondaire n'est pas comblée. La situation en Alberta demande à être suivie de près, parce que, à la *University of Alberta* du moins, les données les plus récentes (pour l'automne 2003) diffèrent nettement de celles des quelques années précédentes et que l'augmentation des demandes des candidats semble dépasser celle du nombre de places disponibles. Comparativement aux autres provinces, depuis 1990, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont toutes les deux connu les augmentations les plus importantes (de l'ordre de près de 30 %) de la taille de leur cohorte de jeunes de 18 à 19 ans, bassin d'où viennent traditionnellement la majorité des candidats aux études universitaires.

En revanche, si on définit plutôt l'accès aux études comme l'accès au programme ou à l'université de premier choix des étudiants, la réponse (d'après ce que nous révèlent les données disponibles) serait plutôt « non ». Comme le signalait un communiqué de presse émis par le Conseil des universités de l'Ontario le 19 juin 2003 concernant l'accueil de la double cohorte : « 81 % de ces candidats ont accepté une offre d'admission d'un de leurs trois premiers choix » et, « cette année, 46 % de ceux qui ont accepté

une offre ont accepté une offre d'admission au programme qui était leur premier choix. Ce qui se rapproche de la proportion de 49 % enregistrée l'an dernier⁴³. » De nos entretiens avec des gens des autres provinces, il est ressorti clairement que les candidats se voient offrir la possibilité de fréquenter *l'université* mais pas nécessairement *le programme* de leur choix, et que cette situation est déterminée par les normes d'admission établies par les universités ainsi que par la capacité des programmes individuels. De plus, on nous a signalé qu'au moins une grande université de l'Ouest canadien a l'intention de resserrer ses quotas d'admission à l'avenir, dans le but de maintenir le nombre d'admissions en première année à des niveaux comparables à ceux de 2003.

Pour ce qui est de la disponibilité des données, il semblerait que la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec se sont dotés de processus de collecte de données sur les candidats qui permettent à la fois de garantir l'unicité de chaque candidat et de repérer les demandes multiples provenant du même candidat. En Alberta, l'initiative DAD offre des moyens raisonnables de se pencher sur les mêmes questions, mais l'impossibilité d'identifier les étudiants individuels crée une certaine marge d'erreur. En Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, aucun processus ne permet de savoir si les finissants du secondaire dans ces provinces ont fait une demande dans plus d'une université. À l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, les données sur les candidats des écoles secondaires ont ceci de particulier que ces provinces comportent une seule université. Il n'existe toutefois aucun moyen, mis à part l'étude ACUMEN sur les candidats aux universités ontariennes, de connaître la proportion de candidats qui ont fait une demande à l'extérieur de la province.

43. Traduction des propos de Ross Paul et Jamie Mackay, cités dans le communiqué de presse du 19 juin 2003 du Conseil des universités de l'Ontario.

8. Remarques et perspectives de recherches futures

Cette étude a porté sur deux questions bien précises : 1) la disponibilité des données sur les candidats; et 2) la question de l'adéquation entre l'augmentation des inscriptions en première année et la demande des candidats provenant de l'école secondaire ou du cégep. Au cours de cette recherche, cependant, il s'est présenté une foule d'autres enjeux qui méritent qu'on les commente et même qu'on y consacre des recherches plus poussées.

D'abord, aucune initiative n'a visé à voir si l'augmentation du nombre d'inscriptions au cours de la période visée a eu une incidence sur la qualité de l'expérience éducative.

Ensuite, on n'a pas tenté de documenter l'évolution des normes d'admission au cours de la période concernée. Bien que certaines informations⁴⁴ portent à croire que les moyennes d'admission minimums affichées ont augmenté dans certains établissements, il serait aussi utile de compiler, par programme, les moyennes effectives des candidats admis afin de voir l'ampleur des changements (le cas échéant) durant un intervalle donné. Doug Hart, chercheur institutionnel au *Ontario Institute for Studies in Education* (l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, ou OISE) de la *University of Toronto*, a passé en revue les attitudes du public face aux études avancées. En Ontario, a-t-il fait valoir, « l'engagement à l'égard des normes fait contrepoids à l'engagement à l'égard de l'accessibilité. On veut bien ouvrir des portes, mais seulement aux candidats qualifiés et motivés⁴⁵. » L'examen des conséquences, au chapitre de l'évolution des normes et des pratiques d'admission, exigerait des recherches plus poussées.

La définition même de « candidat qualifié » constitue un défi en soi; il faudrait, pour ce faire, faire appel à des organismes tels que l'Association des registraires des universités et collèges du Canada, de concert, sans doute, avec l'Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles.

Des définitions communes, élaborées par des intervenants qui ont une connaissance approfondie des subtilités des situations des candidats, serviraient certainement à faciliter la compilation de telles données.

Rappelons toutefois que ce projet n'avait pas pour but de documenter les énoncés des politiques provinciales en matière d'accessibilité ni les initiatives provinciales de financement destinées à accroître l'accessibilité. Un examen de ces deux domaines fournirait certainement des éléments de contexte additionnels en vue de faciliter l'interprétation des données sur les candidats.

En ce qui concerne le financement en général, un rapport récent du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation indique que les dépenses totales des universités avaient augmenté de manière absolue (compte tenu de l'inflation) dans toutes les provinces de 1997–1998 à 2001–2002 (estimations), bien qu'il convienne de souligner que ces dépenses comprennent les recherches commanditées et les immobilisations⁴⁶. La mesure dans laquelle le financement a pu accroître l'accessibilité : voilà une question qui mérite une étude plus approfondie; mais il semblerait bien que la présence de ce financement ait accru la capacité des universités d'accueillir plus d'étudiants.

Il existe des différences considérables entre les modalités des études postsecondaires des différentes provinces. Mis à part l'étude menée en Colombie-Britannique et citée plus haut (Wattamaniuk), il n'y a eu aucune recherche en vue d'établir l'incidence des « transferts du collègue » sur l'accessibilité subséquente aux universités. Il existe cependant des données sur les candidats en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec (et, dans une moindre mesure, en Alberta) qui pourraient aider à évaluer la proportion d'étudiants des collèges qui font une demande à l'université et s'y inscrivent.

44. Junor et Usher, *op.cit.*, pp.18–25 (voir également *Le prix du savoir 2004*).

45. Doug Hart, *A Short History of Public Views on Higher Education in Ontario*, présentation dans le cadre de l'ACPRI à Halifax (N.-É.), du 26 au 28 octobre 2003. [traduction]

46. Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, *Indicateurs de l'éducation au Canada*, tableau B1.1, p. 271.

Des recherches plus poussées s'imposent dans une foule d'autres domaines, afin d'approfondir notre compréhension :

- des bassins de candidats possibles;
- des caractéristiques socioéconomiques et ethno-culturelles des candidats;
- de la mesure dans laquelle les candidats obtiennent une place dans le programme et l'établissement de leur choix;
- du nombre d'admissions par les programmes destinés aux bassins de candidats « non traditionnels »;
- du nombre d'admissions de sources autres que les établissements secondaires et les cégeps (transferts des collèges et d'autres universités, admissions différées à partir du secondaire, sources internationales, etc.);
- des limites aux admissions aux programmes de premier cycle à entrée indirecte ainsi qu'aux programmes de deuxième cycle;
- de l'incidence du recrutement international sur les offres d'admission faites aux étudiants du pays;
- des processus de collecte de données sur les candidats dans d'autres pays ou régions.

9. Conclusions

Cette analyse de la disponibilité des données sur les candidats révèle que la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec disposent de certaines données sur l'ensemble de leurs systèmes qu'on peut utiliser pour dégager des tendances concernant les demandes provenant d'étudiants qui font une demande directement à partir des écoles secondaires (ou du cégep).

En Colombie-Britannique, on tente d'obtenir un portrait plus global de la situation en tenant compte des candidats des collèges universitaires, et on a déjà entrepris une étude des candidats faisant une demande dans les universités britanno-colombiennes à partir des collèges et collèges universitaires de la province. Le *Provincial Education Number* constitue un moyen de suivre tout l'itinéraire des étudiants de la Colombie-Britannique dans leur cheminement postsecondaire.

En Alberta, l'initiative DAD et le *Post-Secondary Transitions Report* constituent d'excellents points de départ pour ce qui est d'offrir des informations de base sur le nombre de candidats, en l'occurrence, les candidats à tous les programmes, provenant de la province ou de l'extérieur. Compte tenu des objectifs de l'initiative DAD, les modalités actuelles permettent d'établir le flux des candidats. Il serait cependant possible d'effectuer une analyse plus poussée qui permettrait d'en savoir davantage sur les caractéristiques des candidats.

En Ontario, les rapports du OUAC et ceux issus de l'étude d'ACUMEN, pris conjointement, forment un ensemble de données fort pertinentes sur les candidats aux études de première année dans la globalité du système provincial. L'absence de certains types d'informations dans le processus de demande est compensée par le sondage d'ACUMEN. De plus, le Conseil des universités de l'Ontario et le OUAC peuvent effectuer des analyses spéciales.

La situation au Québec est semblable à celle de l'Ontario dans la mesure où il existe un dépôt central des données permettant les comparaisons avec les informations sur les candidats. La CREPUQ est également en mesure d'effectuer des analyses spéciales.

Dans toutes les autres provinces, les demandes des candidats de même que les données sur ces derniers sont recueillies et compilées par les établissements eux-mêmes. Ainsi, dans les provinces comptant plus d'une université, il n'existe aucun moyen de savoir si un candidat donné a fait une demande ailleurs. Comme la *University of Prince Edward Island* et la *Memorial University of Newfoundland* sont les seules universités de leurs provinces respectives, elles peuvent collecter des données sur les candidats provenant directement du secondaire sans avoir à se soucier de la question des demandes à plus d'une université dans la province. Exception faite de l'étude d'ACUMEN en Ontario, on ne détient aucune information sur la proportion de candidats qui font des demandes à l'extérieur de leur province (y compris à l'extérieur du pays).

L'absence d'une base de données pancanadienne ou d'une compilation nationale des données limite notre compréhension des nombreux facteurs associés à la demande des candidats. Il faut cependant reconnaître qu'en situation concurrentielle, les établissements ne sont peut-être pas très disposés à fournir de telles informations. Par conséquent, dans un avenir prévisible, nous ne disposons que de sources de données disparates qui peuvent nous renseigner sur certains aspects de l'enjeu de la demande, mais sans offrir de réponse à d'autres questions importantes.

Pour ce qui est de savoir si les universités arrivent à répondre à la demande des candidats, les données pour la période concernée nous autorisent à répondre un « oui » nuancé. Toutefois, compte tenu de la croissance soutenue de la cohorte d'âge postsecondaire et de l'effet de la « circulation » plus importante vers les années subséquentes résultant des admissions plus nombreuses depuis quelques années, il se peut que certaines provinces ne puissent maintenir leur taux d'expansion, ce qui pourrait entraîner un resserrement des critères d'admission, surtout dans les programmes déjà contingentés.

Cette étude a permis de faire la lumière sur la demande des candidats, mais il est évident qu'il

faudra investir plus d'efforts pour mieux comprendre et documenter la demande ainsi que les nombreux facteurs qui incitent les étudiants d'université potentiels à franchir la première étape de la soumission d'une demande à un établissement.

Bibliographie

Alberta Learning & Alberta Council on Admissions and Transfer. *Post-Secondary Transitions in Alberta : Educational Outcomes of 1999/2000 Grade 12 Students*. Edmonton : Alberta Learning, 2002.

----. *Post-Secondary Transitions in Alberta : Educational Outcomes of 1998/1999 Grade 12 Students*. Edmonton : Alberta Learning, 2001.

----. *Post-Secondary Transitions in Alberta : Educational Outcomes of 1997/1998 Grade 12 Students*. Edmonton : Alberta Learning, 2000.

----. *Post-Secondary Transitions in Alberta : Educational Outcomes of 1996/1997 Grade 12 Students*. Edmonton : Alberta Education, 1998.

Alberta Council on Admissions and Transfer. *Duplicate Application Detection Project : Fall 2002 Report and Summary Tables*. Edmonton : Alberta Council on Admissions and Transfer, février 2003.

----. *Duplicate Application Detection Project : Trends 1996–2002*. Edmonton : Alberta Council on Admissions and Transfer, février 2003.

Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. *Indicateurs de l'éducation au Canada*. Ottawa : Conseil des ministres de l'éducation, Canada, et Statistique Canada, novembre 2003.

Conseil des universités de l'Ontario. *Application Statistics 2001*. Toronto : Conseil des universités de l'Ontario, avril 2003.

----. *Application Statistics 2002*. Toronto : Conseil des universités de l'Ontario, septembre 2003.

Heslop, Joanne. « BC12 Applicants to B. C. Universities : Fall 2002. » Mémoire. Simon Fraser University, décembre 2002.

----. « BC12 Applicants to B.C. Universities : Fall, 2003 ». Mémoire. Simon Fraser University, 12 décembre 2003.

Junor, Sean, et Alex Usher. *Le prix du savoir: l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2002.

Maritime Provinces Higher Education Commission. *Profile of Maritime University Students : Enrolment, Participation, and Degree Completion. Trends in Maritime Higher Education Vol. 2 (1)*, octobre 2003.

The University Presidents' Council of British Columbia. *Will I Get In?: Access and Capacity in British Columbia's University System*. Victoria : TUPC, 2003.

Annexe A

Taux globaux de diplomation du secondaire (1999-2000)

Taux globaux de diplomation du secondaire

	1999-2000
CANADA	78 %
Terre-Neuve-et-Labrador	82 %
Île-du-Prince-Édouard	84 %
Nouveau-Brunswick	86 %
Nouvelle-Écosse	77 %
Québec	85 %
Ontario	78 %
Manitoba	77 %
Saskatchewan	79 %
Alberta	66 %
Colombie-Britannique	75 %

Source : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
Indicateurs de l'éducation au Canada. Ottawa : Conseil des
ministres de l'éducation, Canada, et Statistique Canada,
novembre 2003. Tableau c7.2, p. 338

Annexe B

Données de l'initiative sur les demandes en double et sur les itinéraires après le secondaire

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Change- ment (en %)	
Nombre total de candidats									
Alberta	5 903	6 158	6 374	6 956	6 770	7 202	8 476		
Calgary	5 230	4 989	5 271	5 641	5 863	6 164	6 563		
Lethbridge	1 596	1 393	1 190	1 412	1 503	1 764	1 669		
Total	12 729	12 540	12 835	14 009	14 136	15 130	16 708		
Candidats en double									
Alberta	1 984	1 900	2 056	2 327	2 469	2 527	2 966		
Calgary	1 642	1 493	1 590	1 984	2 040	2 189	2 529		
Lethbridge	552	468	484	549	631	609	673		
Total	4 178	3 861	4 130	4 860	5 140	5 325	6 168		
Candidats individuels									
Alberta	3 919	4 258	4 318	4 629	4 301	4 675	5 510		
Calgary	3 588	3 496	3 681	3 657	3 823	3 975	4 034		
Lethbridge	1 044	925	706	863	872	1 155	996		
Total	8 551	8 679	8 705	9 149	8 996	9 805	10 540	23 %	
Jeunes de 18 ans	38 715	40 046	41 973	43 557	44 264	45 745	46 409	47 004	21 %
Candidats en tant que % de la population	22,1%	21,7%	20,7%	21,0%	20,3 %	21,4%	22,7%		
Inscrits provenant de la 12^e année (selon le rapport Post-Secondary Transitions)		5 509	5 569	6 018	6 114				
Inscrits en % des candidats individuels		63 %	64 %	66 %	68 %				